

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL n°8/2026

1. Informations générales

Date :	26 juin 2026
Heure de début :	15h00
Heure de fin :	18h56
Lieu :	Salle du conseil municipal, mairie d'Atuona
Type de réunion :	Conseil municipal ordinaire

2. Participants

2.1 Membres présents

Nom & Prénom	Fonction / Qualité	Présent	Pouvoir donné à
Mme Joëlle FREBAULT	Maire / Présidente de séance	✓	—
M. Aroma MENDIOLA	1er adjoint au Maire	✓	—
Mme Elvina CLARK	2de adjointe au maire	✓	—
M. Olive TEIKIOTIU	3ème adjoint au Maire	✓	—
Mme HEITAA Riorita	4ème adjointe au Maire	✗	Elvina CLARK
M. Charles BONNO	5ème adjoint au Maire	✓	
M. Damien TEVENINO	Maire délégué de Puamau	✓	
M. Jean-Yves SCALLAMERA	Conseiller municipal	✓	
M. Olivier TEHAAMOANA	Conseiller municipal	✓	
M. Haiihapaiatehaoe TOUATEKINA	Conseiller municipal	✓	
Mme Monique VAATETE	Conseillère municipale	✓	
Mme Elisabeth TETUAVEROA	Conseillère municipale	✓	
M. Rogatien POEVAL	Conseiller municipal	✓	
Mme Loana KAIMUKO	Conseillère municipale	✓	
Mme Anaya KAIMUKO	Conseillère municipale	✓	
Mme Iris UTIPUTONA	Conseillère municipale	✓	



Nom & Prénom	Fonction / Qualité	Présent	Pouvoir donné à
M. Étienne TEHAAMOANA	Conseiller municipal	✓	
M. Maurice MENDIOLA	Conseiller municipal	✗	-
Mme Diane MOKE,	Conseillère municipale	✓	

2.2 Présence technique sans participer aux votes.

Nom & Prénom	Fonction / Qualité
M. Marc TARRATS	Directeur général des services
M. Jean-François ADAM	Responsable administratif et financier

3. Déroulement de la réunion

Vérification du quorum :

- Mme le Maire a effectué l'appel pour vérifier le nombre de conseillers municipaux présents. Il a été constaté qu'il y avait suffisamment de membres (16 présents) pour que la réunion puisse se tenir.
- Mme Elvina CLARK a été nommée secrétaire de séance.

Ajout de délibérations à l'ordre du jour :

- Mme le Maire demande l'approbation du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux (2) délibérations afin de répondre aux nécessités de la Commune. La première consiste à modifier la délibération n°70/2023 relative au cadre de prise en charge des déplacements des agents communaux et fixant les taux d'indemnités de missions. La seconde est relative à l'annulation de la délibération n°15/2026 portant délégation de signature et de compétences aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et à certains agents communaux car il ne s'agit pas là d'une compétence dévolue au conseil municipal.
- Il s'agit des délibérations n°50 et n° 51.
- Le conseil municipal approuve la demande par 17 voix pour, dont une procuration.

► Arrivée de Mme Diane MOKE à 15h07.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal du conseil municipal n°7/2026 du 9 juin 2026 a été transmis aux membres du conseil municipal. Il est proposé de procéder à son approbation. Mme la Maire demande si des observations sont à formuler.

- Le conseil municipal approuve la demande par 18 voix pour, dont une procuration.

30. Délibération n°30/2026 portant approbation de l'ordre du tableau des élus communaux.

Le tribunal administratif de la Polynésie française, par jugement en date du 16 juin 2026, a annulé l'élection de Mme Marie-Paule Chimin en qualité de conseillère municipale de la commune de Hiva Oa et a proclamé élue Mme Iris Utiputona. Cette décision fait suite à une erreur dans l'attribution des sièges entre les sections électorales d'Atuona et de Puamau, conformément aux dispositions de l'article L. 262 du code électoral et de l'article L. 438 du même code applicables en Polynésie française.

L'instruction a révélé que la liste « Hiva Oa A Tu », menée par Mme Joëlle Frébault, s'est vue attribuer 14 sièges au lieu de 15 (dont 12 à Atuona au lieu de 13), tandis que la liste « Te Ao Hou O Hiva », menée par M. Étienne Tehaamoana, a obtenu 5 sièges au lieu de 4 (dont 4 à Atuona). Cette erreur a conduit à l'élection

de Mme Chimin au détriment de Mme Utiputona, qui occupait le 13ème rang sur la liste « Hiva Oa A Tu » et devait légitimement obtenir un siège.

L'annulation de l'élection de Mme Chimin et la proclamation de Mme Utiputona modifient la composition du conseil municipal. En effet, Mme Utiputona intègre désormais le conseil municipal, ce qui implique une réorganisation de l'ordre du tableau des élus pour refléter fidèlement les résultats électoraux corrigés.

L'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le tableau des élus est établi par le maire et approuvé par le conseil municipal. Or, la modification de la composition du conseil municipal, suite à la décision du tribunal, rend nécessaire un nouvel examen de l'ordre du tableau des élus pour :

- Intégrer Mme Utiputona dans le tableau, conformément à son rang sur la liste « Hiva Oa A Tu » et à sa section électorale (Atuona).
- Garantir la conformité du tableau avec les résultats électoraux définitifs, tels que validés par le tribunal administratif.
- Respecter les principes de transparence et de légalité, en assurant que l'ordre des élus reflète fidèlement la volonté des électeurs et les règles de répartition des sièges.

► **Étienne Tehaamoana** : « Je peux prendre la parole ? J'ai demandé au Conseil, au tribunal administratif comment la répartition a été faite réellement, parce que là sur votre défense vous avez dit que vous avez gagné dans les 2 sections, alors que c'est pas le cas. Alors donc j'attends une réponse. »

► **Joëlle Frebault** : « Nous avons reçu le jugement, donc on l'applique maintenant. »

► **Étienne Tehaamoana** : « je ne comprends pas la répartition. Les votes pour Atuona ont été comptés sur la section et pour Puamau on a compté sur le global. On est d'accord Marc ? »

► **Marc Tarrats** : « Notre premier réflexe a été de faire un calcul qui s'est avéré différent de celui du Haut-commissariat. Le Haut-Commissariat nous a donné tort et a considéré que le calcul devait être inversé, c'est à dire qu'il devait y avoir un siège pour les vainqueurs automatiques sur Puamau, mais que la prime majoritaire ne s'appliquait que.... »

► **Étienne Tehaamoana** : « ... s'appliquait sur le global. »

► **Marc Tarrats** : « Oui, qu'elle s'appliquait sur le global. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Ce n'est pas normal ! »

► **Marc Tarrats** : « Nous ne faisons qu'appliquer la décision de justice. Et en fait, je pense qu'il y a eu un défaut de communication du Haut-Commissariat qui a amené l'erreur. Nuku Hiva a aussi commis la même erreur. Je crois que Pirae également. Il y a plusieurs communes comme ça qui, avec les éléments dont on disposait, ont fait des calculs qui ont été déjugés par le Haut-commissariat »

► **Étienne Tehaamoana** : « Je suis tout à fait d'accord ... Cela ne servait à rien d'attendre le référé. »

► **Marc Tarrats** : « Mais une fois que la décision du maire avait été prise le soir des élections, il fallait nécessairement attendre un jugement concernant la répartition. »

► **Joëlle Frebault** : « Voilà, nous prenons note de ce que tu viens de dire, Étienne. Et nous appliquons ce qu'on a reçu. Si après, nous recevons un nouveau document du juge disant qu'on doit de nouveau modifier, on le fera. Mais pour l'instant, on applique ce que ce que l'on vient de nous envoyer. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Je n'ai jamais dit que vous aviez tort. Si la répartition des sièges a été mal calculée, c'est un problème qui vient du Haut-commissariat. Concernant la liste des élus, il y a une erreur là, car Marie-Paule Chimin reçoit encore des documents du tribunal alors que Domingo Tehaamoana l'a remplacé. »

► **Joëlle Frebault** : « Oui c'est ça, je ne comprends pas pourquoi. Parce que nous, on a bien reçu la démission de Marie-Paule, on l'a acté et on l'a transmise au HC. Maintenant, ils ne l'ont pas pris en compte... »

► **Aroma Mendiola** : « Je pense que le HC s'appuie toujours sur les premières listes. Il y avait Marie-Paule et c'est resté »

- **Étienne Tehaamoana** : « On a envoyé la démission à temps. »
- **Marc Tarrats** : « La démission a été transmise dès réception le lundi. »
- **Aroma Mendiola** : « Pas le dimanche soir ! »
- **Marc Tarrats** : « Non, le lundi matin après l'avoir reçue à la mairie. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 15 voix pour dont une procuration et 3 abstentions.

Le Maire quitte la salle pour les trois délibérations suivantes qui concernent l'adoption des comptes administratifs de la commune. Dans la mesure où elle est l'ordonnateur des dépenses, c'est au conseil municipal d'approuver les comptes.

Le premier adjoint au maire, Aroma Mendiola, prend la présidence du conseil municipal.

31. Délibération n°31/2026 approuvant le « Compte Administratif » ainsi que le « Compte de Gestion » arrêtés en concordance et procédant à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Principal.

Le Maire présente le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2025 et le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, puis se retire pour le vote effectué sous la présidence de séance du 1er adjoint.

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat, si nécessaire, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

- **Diane Moke** : « Est-ce que le centre culturel est gratuit pour les résidents et pour les élèves ? »
- **Jean-François Adam** : « Ce n'est pas dans la délibération fixant les tarifs. C'est à l'appréciation du Maire. »
- [...]
- **Étienne Tehaamoana** : « Concernant la taxe de séjour, à combien s'élève-t-elle ? »
- **Jean-François Adam** : « C'est 60 Fcfp/nuit pour les touristes. »
- **Marc Tarrats** : « Une modification des tarifs doit être adoptée avant le mois d'octobre à la demande du gouvernement car la loi a changé. »
- **Iris Utiputona** : « Cela a été décidé par le Pays, pas par la commune ? »
- **Marc Tarrats** : « La fiscalité est une compétence du Pays. »
- **Étienne Tehaamoana** : « Mais ce n'est pas le Pays qui décide complètement. »
- **Marc Tarrats** : « Effectivement, il donne une fourchette possible des montants de perception. »
- **Aroma Mendiola** : « Oui, nous nous étions alignés sur les mêmes tarifs qu'à Nuku Hiva. »
- [...]

▸ **Diane Moke** : « Il y a eu une dépense pour le CSP, pour les fournitures scolaires. Il y a aussi des dépenses pour la réfection et la rénovation pour l'école de Sainte-Anne et une nouvelle construction. Je vois une étude de la reconstruction du CSP. Vous ne parlez pas du CJA. »

▸ **Aroma Mendiola** : « Normalement, on devrait faire regrouper géographiquement le CJA et le CSP. Après, à la suite des études, les élèves du CJA sont trop âgés pour certains et il semble difficile de les mélanger avec le primaire. »



► **Diane Moke** : « Dans ce projet de reconstruction ? »

► **Marc Tarrats** : « Il y a eu une étude de programmation de réalisée par un bureau d'étude qui a consulté tous les enseignants de de chaque établissement et les directions. Il s'est avéré que l'idée de départ de la commune de regrouper au même endroit CSP et CJA pose difficulté. Les enfants du CJA sont plus âgés que ceux du primaire et cela pose des difficultés en termes de circulation, rendant le programme particulièrement complexe. Et ce qui avait été proposé par la commune, manifestement, n'était accepté ni par le CJA, ni par les enseignants du CSP. Donc, au jour d'aujourd'hui, on s'est concentré sur le CSP parce que cela représente le plus grand nombre d'élèves. Cependant, il faudra décider ce que la commune fera pour le CJA. »

► **Diane Moke** : « Oui voilà, peut-être dans le renouvellement des structures. Parce que ce sont des enfants quand même qui qui avancent bien. Il faut qu'on pense également au fonctionnement de cet établissement scolaire »

► **Marc Tarrats** : « La problématique du CJA, est qu'en fonction des moniteurs qu'ils ont, ils ont des thématiques d'ateliers qui peuvent varier d'une année à l'autre. Donc ça veut dire de multiplier le nombre d'ateliers et ça demande de l'espace. Donc il y a cela qui est compliqué. Second critère qui est compliqué, c'est que c'est que tu peux avoir une grande variabilité du nombre d'élèves. Il faut se reposer la question par rapport au CJA de savoir si leurs choix peuvent être revus un peu différemment, de manière à les rapprocher géographiquement du CSP. Parce que pour la commune, cela veut dire du transport scolaire pour la cantine chaque jour, ça veut dire que du transport scolaire parce que ceux qui sont internes et qui sont logés à l'internat du collège. »

► **Diane Moke** : « Aujourd'hui, à défaut de ne pas avoir d'espace par rapport aux ateliers, est-ce c'est possible dans ces cas-là de faire des rénovations, peut-être de la structure et peut-être équiper mieux au niveau de tout ce qui est matériel. Nous, au niveau du collège, nous avons tout le matériel, notamment de menuiserie, qui permet justement de permettre en tout cas au niveau du formateur de mettre en place en fait un enseignement cohérent avec ce qu'ils produisent les enfants. Aujourd'hui, on voit que ce sont des enfants qui sont émancipés, qui réussissent. Donc notre objectif est de tendre quand même vers la réussite de nos enfants, malgré qu'il s'agisse d'un circuit de formation long, mais on voit que à l'aboutissement, les enfants réussissent. »

► **Aroma Mendiola** : « J'ai une petite question à te poser, ça tombe bien que tu en parles (marquisien). Est-ce que ces élèves sont logés gratuitement au collège parce que, on dirait, j'ai vu passer un truc l'autre fois, là on paye, c'est la commune qui paye ? »

► **Diane Moke** : « C'est une très bonne question parce qu'il faut savoir que le 2nd degré c'est de la compétence du Pays et donc les élèves du CJA relèvent de la compétence du 1^{er} degré donc commune. Il y a une convention qui a été signée entre le maire de la commune, le pays, l'établissement scolaire. Donc depuis l'année dernière, il n'y a plus cette convention, c'est-à-dire que cette convention n'existe plus. L'année dernière, il n'y a pas eu de facture. Pourquoi ? Parce que ben cette convention est caduque, elle n'existe plus. Et à aujourd'hui, aujourd'hui, au niveau de l'établissement scolaire, les enfants perçoivent, en tout cas pour ceux qui sont boursiers, la part de l'hébergement du pays. Donc ce qui relève de la restauration, puisque c'est de la compétence de la commune, ça par contre, ce n'est pas facturé par le collège aux familles, c'est-à-dire on ne prélève que ce qui concerne l'hébergement. Après, faut savoir que l'année prochaine, la cantine est gratuite pour tous les enfants. Il n'y a plus de conditions de revenu, quelle que soit une famille, et c'est très bien, c'est une bonne chose. »

► **Iris Utiputona** : « Ces enfants-là, au final, mangent gratuitement ? »

► **Aroma Mendiola** : « Pour le moment, ils mangent gratuitement. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Je voulais intervenir. C'est que tous les directeurs d'école doivent se mettre dans la tête qu'ils ont 500 Fcfp à récupérer tous les jours à la CPS. Est-ce que tous ces directeurs d'école récupèrent ? Je ne pense pas. »

► **Aroma Mendiola** : « Peut-être si, mais ils ne le disent pas. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Vous comprenez maintenant pourquoi je refusais des fois à l'époque les subventions qu'on demandait, mais énorme parce que je savais que la CPS versait. Parce que si la CPS verse, la commune ne doit rien verser, la CPS prend en charge en totalité. Sauf si le CSP facture à 600 francs. »

► **Aroma Mendiola** : « Bon, on va, on va peut-être continuer parce que là, il y en a beaucoup. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Si vous voulez rester jusqu'à minuit, on continue. »

► **Diane Moke** : « Je reviens encore sur le sujet pour le CJA. Il faut y penser. »

► **Elvina Clark** : « On y pense. »

- **Aroma Mendiola** : « Pour moi, on laisse le CJA là où il est et on refait les bâtiments, c'est peut-être mieux. . »
- **Diane Moke** : « Ils sont bien là. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour dont une procuration.

32. Délibération n°32/2026 approuvant le « Compte Administratif » ainsi que le « Compte de Gestion » arrêtés en concordance et procédant à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Annexe de l'Eau.

Le président présente le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau de l'exercice 2025 et le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, puis se retire pour le vote effectué sous la présidence de séance du 1er adjoint.

La comptabilité M4 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat, si nécessaire, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 16 voix pour dont une procuration et deux abstentions.

▸ **Étienne Tehaamoana** : « Je m'abstiens, je m'explique quand même. On a annoncé partout que l'eau c'est de l'eau potable à tout le monde à 2000 personnes. Pour l'instant, on n'a toujours pas distribué l'eau potable. C'est là où je ne comprends rien. Mais en plus de ça, a été inauguré il me semble deux fois. »

▸ **Jean-François Adam** : « Ce n'est pas fini. »

▸ **Étienne Tehaamoana** : « Ce ne sera jamais fini parce que quand je vois le reste à faire, ce ne sera jamais fini »

▸ **Jean-François Adam** : « Les comptes présentés correspondent à ce qui est arrêté au 31 décembre 2025. »

▸ **Étienne Tehaamoana** : « Oui, tout à fait. »

▸ **Aroma Mendiola** : « En ce moment, 2 réseaux sont connectés : Tahauku et celui qui descend. »

▸ **Étienne Tehaamoana** : « Je ne parle pas de réseau, je parle de potabilisation, le réseau c'est autre chose. »

▸ **Aroma Mendiola** : « Ce qui reste à faire, c'est de renouveler les tuyaux, les canaux afin de pouvoir distribuer. »

▸ **Étienne Tehaamoana** : « Donc on n'a jamais donné de l'eau potable ... on a dit fin 2025 aux pauvres gens. »

▸ **Marc Tarrats** : « La station de potabilisation fonctionne et donne de l'eau potable sur une partie du réseau. »

▸ **Étienne Tehaamoana** : « Mais on n'a jamais donné, distribué. »

▸ **Marc Tarrats** : « Si là actuellement elle le fait. D'ailleurs, ton quartier est concerné, tu as de.... »

▸ **Étienne Tehaamoana** : « Non ! elle n'est toujours pas potable chez moi. »

▸ **Marc Tarrats** : « Tu regarderas, elle est propre et potable.»

▸ **Étienne Tehaamoana** : « Elle est propre, c'est sûr. Potabilité, j'ai des doutes. Ça ne peut pas être potable quand on voit dans des tuyaux pourris chez moi. Pas possible. »

▸ **Elvina Clark** : « C'est pour cela que l'eau est chlorée. »

▸ **Marc Tarrats** : « C'est pour ça que le service de l'hygiène nous a imposé la chloration, parce que l'effet de rémanence du chlore permet de contrer le fait que les tuyaux sont chargés en bactérie. À l'origine, en fait, la volonté était de faire un traitement aux UV et c'est le service de l'hygiène qui a imposé un traitement au chlore pour prendre



en compte le fait qu'on a des tuyaux très anciens. Voilà, et juste à titre de comparaison, on va déposer au FIP le dossier de financement pour Hanaiapa : tout le réseau sera refait et du coup, le service de l'hygiène accepte qu'on ait un traitement aux UV parce que le réseau sera neuf. »

► **Aroma Mendiola** : « On a prévu de rénover les réseaux pour amener l'eau potable dans le reste du village. »

► **Marc Tarrats** : « Au préalable, on installera des compteurs sur la zone distribuée. Car on estime aujourd'hui que les quartiers distribués consomment 3 fois trop d'eau par rapport à la normale d'un foyer. »

► **Diane Moke** : « Alors juste une petite remarque par rapport à la potabilisation de l'eau, surtout l'affectation de cette eau, parce que jusqu'à aujourd'hui je ne sais pas où cette eau elle est affectée. Vous parlez de lotissement ... Paepaenui et on a voulu alors potabiliser notre quartier, alors que là où j'estimais que la priorité était les écoles, la santé. »

► **Aroma Mendiola** : « Oui, c'est ça ce qu'on veut. »

► **Diane Moke** : « On pourrait passer après le centre médical, nous, mais c'est vrai que la santé, le centre médical, potabiliser les écoles, ça c'est important. »

► **Aroma Mendiola** : « Les zones qui seront concernées en premier sont celles reliés à l'ancien bassin mais en ce moment les tuyaux ne tiennent pas et on est obligé de rénover le réseau parce que sinon on pensait réutiliser le réseau et on souhaite passer par l'école des sœurs. Si cela est possible on pourra approvisionner le village via ce tuyau mais il faut retaper. Mais faut pas trop attendre. Si on a 75 millions pour des tuyaux, on va commencer, on va vite faire. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Je voudrais tout simplement préciser au conseil municipal qu'on n'est pas venu pour critiquer ça parce que l'eau, que ça soit aux Marquises ou ailleurs, c'est le gros, gros, gros problème de chaque commune. Mais je pense que, comme disait Diane, y a quand même des priorités. Des priorités, il y a des écoles qui sont dans la boue actuellement, il y a la santé, quand tu ouvres c'est le café du matin. Je ne critique pas, on ne critique pas, il y a vraiment une priorité comme tout ce qui est école, tout ce qui est santé. »

► **Olive Teikiotiu** : « Je reviens sur ce qu'à dit Jean-François : ce n'est pas encore fini. On va le finir, on va le finir, on a 5 ans, on a notre eau potable, laissez-nous au moins le temps de finaliser. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Même 10 ans... mais il faut pas aller dire des conneries de distribuer à 2000 personnes l'eau potable, c'est faux »

► **Olive Teikiotiu** : « Mais je reviens sur celui que Jean-François, on n'a pas encore fini, c'est normal, on a 5 ans, on a pu avoir de l'eau propre, alors que ça fait 40 ans qu'on buvait de « l'eau sale ». Voilà, il nous reste encore 7 ans pour finir si le bon Dieu nous permet d'aller sur 7 ans, je pense dans 7 ans tout le monde aura cette eau. »

► **Diane Moke** : « Olive, on est pas en train de critiquer, au contraire. »

► **Olive Teikiotiu** : « Ah, quand tu dis quelque chose...quand tu dis quelque chose, avec le ton c'est autre chose. »

► **Diane Moke** : « Ah mais nos enfants, les enfants de l'établissement scolaire ont été visiter la station de potabilisation, on est d'accord. Voilà. Donc les enfants ont dit madame la station on a dit c'est potable mais nous l'eau qu'on reçoit à l'internat, ils ouvrent les robinets, ils voient que l'eau n'est pas propre. Donc c'est qui qui se fait passer pour des imbéciles ? C'est un peu nous le conseil municipal parce qu'on est dedans. Donc bah les enfants qui ont besoin d'avoir des éléments de réponse, après ce n'est pas pour critiquer. »

► **Olive Teikiotiu** : « Dans un an. »

► **Diane Moke** : « Parce que le travail, le travail pour l'eau ne va jamais terminer, il y a tellement de choses à faire chaque année. On est bien d'accord sur ça ? »

► **Marc Tarrats** : « si je peux apporter des explications techniques : (Projection du plan des réseaux d'eau d'Atuona) vous avez ici les réseaux d'eau sur l'ensemble du village, les différents réseaux d'eau. Aujourd'hui, les réseaux qui reçoivent l'eau qui est traitée dans la station de potabilisation sont les réseaux qui sont en bleu, c'est à dire tout ce qui est de ce côté et qui remonte jusque sur Tahauku. Les 2 établissements scolaires sont alimentés par le réseau qui est en vert, ici Sainte-Anne et ici le collège public. D'accord ? Et donc la problématique, ça va être de faire redescendre cette eau pour la ramener sur le réseau qui est en vert. Or, en fait, jusqu'à présent, tous nos réseaux d'eau allaient dans le sens contraire, c'est à dire du fond de vallée pour revenir vers le village. Donc les diamètres étaient tous conçus pour aller du plus gros vers le plus petit. Et là, en fait, maintenant, il faut renvoyer l'eau des tuyaux les plus petits vers les tuyaux les plus gros. Et donc du coup, ça ne va pas fonctionner parce que tu vas perdre en pression. Et puis dès que tu vas te servir, tu n'arriveras pas à alimenter, à remplir assez vite les

gros tuyaux. Donc il y a tout ce travail qui doit être fait préalablement. C'est pour ça que l'usine fonctionne, elle alimente d'abord les réseaux en bleu, sauf cette partie-là et celle-ci, parce que en fait, il y a tellement de tirages sur les autres que ça tire plus que ce qu'on est capable de produire en fait. La Polynésienne des eaux nous a dit, au regard des chiffres que les foyers consomment 3 fois plus qu'ils ne devraient. Alors peut être que ce ne sont pas que les foyers, ça peut être le réseau aussi qui est fuyard, évidemment. Et puis il y a les foyers, il y a ceux qui laissent leurs robinets ouverts tout le temps. Et pour rajouter techniquement encore une autre problématique, c'est qu'on va commencer à mettre les compteurs, mais aujourd'hui, le logiciel de comptabilité qu'on a ne permet pas de faire la comptabilisation au volume d'eau, donc cela veut dire changer qu'on doit de logiciel. Voilà, donc la question, elle est là aussi est-ce que on change le logiciel de comptabilité pour l'adapter ou est-ce qu'on fait une prestation ? On attend les chiffres de la Polynésienne des eaux : une prestation avec la Polynésienne des eaux sur la facturation avec leur logiciel qui est sur Tahiti, nous n'avons pas encore les tarifs de ce qu'ils proposent, donc il faudra comparer. On attend ces chiffres.

Mardi, l'ingénieur d'H2O qui est venu, nous a expliqué que le bassin qui est juste au-dessus du lycée, c'est une catastrophe d'un point de vue étanchéité du fait de son âge et qu'il serait préférable de mettre un nouveau bassin qui fasse bassin tampon. Avant que cela ne redescende. Pour pouvoir faire de nouvelles demandes de subvention et nous permettre d'avoir des financements, il faut attendre que le nouveau schéma directeur d'adduction en eau potable (SDAEP) soit terminé. Il est en cours de révision. Je pense qu'il sera terminé en fin d'année, en fin de cette année. Et donc c'est à l'issue de ce schéma directeur qu'on pourra réclamer une nouvelle subvention. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Voilà, si je peux me permettre, le stockage que vous parlez au-dessus du collège, ce n'est pas un bassin d'eau. C'est juste une retenue d'eau pour la sécurité incendie du collège et du CSP. Il ne faut pas l'utiliser. Il faut mettre un bassin à côté. »

► **Diane Moke** : « Merci Marc. »

33. Délibération n°33/2026 approuvant le « Compte Administratif » ainsi que le « Compte de Gestion » arrêtés en concordance et procédant à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Annexe des Déchets.

Le Maire présente le Compte Administratif du Budget Annexe des Déchets de l'exercice 2025 et le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, puis se retire pour le vote effectué sous la présidence de séance du 1er adjoint.

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat, si nécessaire, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

► **Étienne Tehaamoana** : « Peut-être Jean-François pourrais-tu expliquer ce que sont les opérations d'ordre ? »

► **Jean-François Adam** : « Ce sont des écritures comptables mais purement comptables qui, à la différence d'une opération réelle, n'ont pas d'argent qui bouge du compte. C'est juste qu'on constate quelque chose comme un amortissement. Ça joue entre les 2 sections fonctionnement et investissement et il n'y a pas d'argent qui sort de la caisse de la commune, ce sont des écritures comptables obligatoire et qu'on voit avec le Trésor. Et là, c'est comme les amortissements, quand on achète une voiture, on nous demande d'amortir, c'est à dire de mettre de côté chaque année un petit peu d'argent pour pouvoir plus tard renouveler le matériel. Mais voilà, il n'y a pas d'argent qui sort. C'est uniquement ça. À chaque conseil municipal, il y a ça et c'est toujours compliqué d'expliquer parce que ce ne sont pas des écritures comptables courantes, à part les comptables comme Diane peut-être qui utilisent aussi ces écritures. Voilà, ce sont des écritures comptables et c'est purement comptable. Et en tout cas, ça a aucune incidence sur l'argent de la commune. »

► **Diane Moke** : « C'est juste des réajustements virtuels. »

► **Damien Tevenino** : « Question à Jean-François : concernant le Case à 8 millions de Fcfp, c'est le petit ? . »

► **Jean-François Adam** : « Oui, le petit de couleur blanche. »

► **Damien Tevenino** : « Voilà, c'est ça parce qu'on en a vraiment besoin. Si le Tuhaa Pae arrive en décembre, on n'a pas un moyen pour évacuer les palettes. »

► **Marc Tarrats** : « Il faudrait davantage un élévateur ? »

► **Damien Tevenino** : « Non, un Case avec les chaînes. Parce que pour la marée basse, la barge est à presque 2 mètres de bas. C'est très compliqué. Donc avec les chaînes, ça passe. Marée haute, ça va, limite du quai. Mais s'il prend marée basse, c'est 2 mètres de bas. Ce que la direction de Tuhaa Pae a dit, c'est qu'ils vont passer au mois de décembre et ils vont servir les vallées du Nord, Puamau. Donc, je voulais voir un peu avec les conseillers aujourd'hui, si on ne pense pas aussi à cela. Je préfère anticiper avant. S'il y a un prestataire, tant mieux, mais s'il n'y a pas de prestataire, c'est un peu dommage que le bateau nous lâche pour cela. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix.

M. Étienne Tehaamoana est sorti de la salle.

Mme le Maire revient dans la salle et reprend la présidence du conseil municipal.

34. Délibération n°34/2026 adoptant le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 du Budget Principal.

À la suite de l'adoption du compte administratif / compte de gestion de l'exercice 2025 et de l'affectation du résultat, il convient de procéder à l'adoption du Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 du Budget Principal.

Le Budget Supplémentaire a pour objet :

- De reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2025 ;
- D'intégrer, le cas échéant, les restes à réaliser en dépenses et en recettes ;
- D'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2026.

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 17 voix dont une procuration.

M. Étienne Tehaamoana est revenu en salle.

35. Délibération n°35/2026 adoptant le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 du Budget Annexe de l'Eau.

À la suite de l'adoption du compte administratif / compte de gestion de l'exercice 2025 et de l'affectation du résultat, il convient de procéder à l'adoption du Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 du Budget Annexe de l'Eau.

Le Budget Supplémentaire a pour objet :

- De reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2025 ;
- D'intégrer, le cas échéant, les restes à réaliser en dépenses et en recettes ;
- D'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2026.

► **Jean-François Adam** : « Le Trésor public a demandé d'ajuster une charge exceptionnelle autre que les charges de gestion courante pour les factures d'eau impayées depuis plus de 10 ans. C'est juste une constatation comptable de dire qu'on ne sait pas si les gens vont payer un jour. »

► **Joëlle Frebault** : « C'est certes une procédure comptable, mais je ne trouve pas normal qu'on annule la dette comme ça. Et puis après, quand les gens sont au courant, donc plus personne ne va payer puisque au bout de 10 ans, on va annuler la dette. Donc à un moment, il faut savoir ce qu'on fait. Le Trésor doit pouvoir aller chercher cet argent et formuler des saisies ; il a le compte de tout le monde. Donc à un moment donné, s'il faut saisir, il faut le faire, c'est comme ça. »

► **Diane Moke** : « C'est un ajustement comptable alors ? On n'a pas mis en pertes, donc on a pas annulé la dette, celle-ci existe toujours ? »



► **Jean-François Adam** : « Non, non, surtout pas, ce n'est pas que on annule la facture, c'est un ajustement comptable. Voilà, c'est juste pour constater. Mais comme dit le maire, on va relancer le Trésor quand même et les aider à avoir le contact de chacun pour pouvoir réclamer le paiement de ces factures.. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Ce qu'il faut savoir, c'est que la TDA a la possibilité de saisir comme ils veulent. C'est la solution facile pour eux que de demander un ajustement comptable. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour dont une procuration.

36. Délibération n°36/2026 adoptant le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 du Budget Annexe des Déchets.

À la suite de l'adoption du compte administratif / compte de gestion de l'exercice 2025 et de l'affectation du résultat, il convient de procéder à l'adoption du Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 du Budget Annexe des Déchets.

Le Budget Supplémentaire a pour objet :

- De reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2025 ;
- D'intégrer, le cas échéant, les restes à réaliser en dépenses et en recettes ;
- D'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2026.

► **Loana Kaimuko** : « Juste une question concernant les poubelles. À quel moment peut-on avoir une poubelle parce que pour la restauration, par exemple, au restaurant, parfois quand on a des grandes fêtes, on a que le support en fer pour poser, c'est un peu compliqué pour les poubelles, du coup, on garde au resto. »

► **Joëlle Frebault** : « On va revoir, on va recompter les poubelles, combien il en reste. Et puis on va voir à quel moment on pourra les distribuer. C'est sûr que c'est un besoin. OK. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix dont une procuration pour.

► **Étienne Tehaamoana** : « Est-ce qu'il y a une prévision de facturation ? »

► **Joëlle Frebault** : « Oui. On commence cette fin d'année. On est obligé, bon, c'est des petits tarifs au début, mais bon, il faut qu'on habitue la population. »

► **Damien Tevenino** : « Je vais juste revenir sur le déplacement des camions-poubelle sur Puamau. Est-il possible de nous avertir au moins 2 à 3 jours avant parce que l'autre jour, c'était le rush, c'était à 15h00 qu'on m'a appelé et j'ai dû faire tout le tour de Puamau et appelé Nahoe pour les prévenir comme quoi le demain matin le camion sera là. Donc si on peut prévenir au moins 2 jours à l'avance. »

► **Joëlle Frebault** : « Ce n'est pas normal. OK, faudra voir un programme à l'avance. »

37. Délibération n°37/2026 approuvant le versement de subventions d'équilibre du budget principal au profit du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2026.

Au regard du niveau actuel des recettes propres de ces services et des charges nécessaires à leur fonctionnement, l'équilibre de certains budgets annexes nécessite une participation du budget principal.

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix dont une procuration pour.

38. Délibération n°38/2026 approuvant le versement de subventions d'équilibre du budget principal au profit du budget annexe des déchets pour l'exercice 2026.

Au regard du niveau actuel des recettes propres de ces services et des charges nécessaires à leur fonctionnement, l'équilibre de certains budgets annexes nécessite une participation du budget principal.

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour dont une procuration.

39. Délibération n°39/2026 attribuant une subvention à l'association Comité Miss Henua Enata pour financer Election miss.

La Commune de Hiva Oa s'attache à soutenir les initiatives associatives qui vise à promouvoir l'identité Marquisienne et encourager la participation des jeunes de la commune. C'est dans ce cadre que l'association « Comité Miss Henua Enata », présidée par Madame FOURNIER Ludwina, a déposé un dossier le 29 mai 2026, enregistré sous le numéro 782, sollicitant un accompagnement financier pour son projet d'élection Miss Henua Enata. Cette action, prévue du 30 avril 2026 à Tahiti, permettra aux candidates de l'archipel des Marquises, de se préparer.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 200 000 F cfp pour cofinancer ce projet dont le coût total s'élève à 12 000 000 F CFP, les crédits nécessaires étant d'ores et déjà inscrits au budget primitif 2026 de la collectivité.

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour dont une procuration.

40. Délibération n°40/2026 attribuant une subvention à l'association Comité du Tourisme Hiva Oa.

La commune de Hiva Oa, soucieuse de dynamiser son territoire et de valoriser son patrimoine culturel et touristique, a toujours accordé une attention particulière aux initiatives portées par les associations locales. Le Comité du Tourisme de Hiva Oa, acteur de l'animation et de la promotion de la destination, sollicite aujourd'hui une subvention pour son programme 2026, à hauteur de 3 millions de Fcfp.

Ce programme, ambitieux et structurant, comprend l'organisation de quatorze événements majeurs, visant à attirer les touristes, soutenir les artisans et renforcer la cohésion sociale. Avec un budget total de 5,4 millions de Fcfp, cette demande s'inscrit dans une logique de développement durable et de rayonnement territorial.

La commune, consciente de l'impact positif de ces actions, observe cependant que le tourisme est une compétence du Pays et que celui-ci devrait être le principal soutien financier de cette association.

La commune a déjà apporté du soutien en nature, notamment par la mise à disposition d'un local. Cette subvention viendrait compléter cet effort, dans la mesure d'une juste répartition du budget communal disponible aux associations. C'est pourquoi il est proposé une subvention de 600 000 Fcfp.

► **Joëlle Frebault** : « Au regard de la demande initiale, l'idée était de reprendre ce qui pouvait être financé par la commune et qui pouvait se justifier pour un soutien de la commune. Et d'écarter ce qui, au sens des élus, devait revenir au pays. D'où la justification des 600.000 Fcfp Il y a par exemple une formation avec Tahiti-tourisme à Tahiti : on s'est dit que pour cette demande, cela incombe plus au service du tourisme. »

► **Iris Utiputona** : « Est-ce que dans leur fonctionnement enfin est-ce que chaque année, cette association perçoit une subvention justement de Tahiti tourisme ? »

► **Joëlle Frebault** : « Ils indiquent une demande auprès de Tahiti-tourisme. »

► **Diane Moke** : « Pour une association, on demande toujours le bilan financier de l'exercice précédent avec le budget prévisionnel de l'année en cours. Et j'ai relevé tout à l'heure le montant de la recette quand même qu'on a obtenu, enfin que la commune a encaissé, un montant de 7 millions de Fcfp quand même par rapport aux visites du Centre culturel. Voilà, quand tu fais le calcul des 7 millions sur le nombre de touristes, ça représente quand même quand même sur l'année 14 107 personnes enfin passage, les personnes qui ont payé environ de 550 Fcfp en moyenne et donc pas moins de 1163, c'est-à-dire on ne peut pas aussi ignorer, 1163, on peut pas parce que le budget sur 7 millions et quelques cela représente à peu près 14 000... »

► **Jean-François Adam** : « 7000 pour moi, je tombe plutôt à autour de 7000 personnes à l'année. 7000 pas 14.000. »



► **Diane Moke** : « Ouais parce qu'en fait j'ai divisé par 500. Donc c'est quand même bien pour une commune de recevoir autant de visites. Et c'est quand même un regard important par rapport au tourisme qu'on reçoit. Donc on peut aussi tenir compte aussi de ce critère. Dans la demande de subvention, c'est vrai que là on voit qu'ils ne reçoivent que 1,5 millions de Fcfp de subvention du pays. Et après c'est une opération de 3 millions de Fcfp que le Comité sollicite et nous on a que 600 000 Fcfp, je pense qu'il y a pas de juste valeur par rapport au taux de fréquentation ne serait que pour le musée Gauguin et Jacques Brel. »

► **Aroma Mendiola** : « Parce qu'il faut voir aussi que le musée, tout ça, c'est aussi une charge. Après, là, on a la salle de l'avion qu'on n'a pas encore retapé. Combien de millions pour changer des tôles ?. Donc le musée, c'est une charge. »

► **Marc Tarrats** : « Le centre culturel nous coûte plus que ce qu'il rapporte. Ce n'est pas 7 millions qui couvrent les frais du personnel. »

► **Diane Moke** : « Oui mais dans le budget total c'est 3 millions, ils sollicitent 3 millions mais la commune n'apporte que 600.000 »

► **Marc Tarrats** : « L'enveloppe globale votée pour les associations est de 6 millions de Fcfp pour cette première tranche. 6 millions, donc si t'en donnes 3 au Comité du tourisme, c'est 50% du budget global dédié aux associations. Après, ce sont des choix qui reviennent aux élus. »

► **Iris Utiputona** : « Moi, j'estime que 600 000, par rapport à la demande, c'est très peu. Pourquoi ? Parce qu'en fait, j'estime que le tourisme est quelque chose de très important dans l'économie de notre île. Et en même temps, parce que en fait, c'est une association avec qui j'ai discuté pas mal de temps et j'ai fait des réunions aussi avec eux parce qu'ils m'ont sollicité et plusieurs fois, et c'est vrai qu'ils peinent au niveau de leur budget. Et peut-être que leur demande aussi au niveau du pays n'est pas assez conséquente ? Maintenant, je trouve qu'ils font quand même quelque chose pour l'île, peut-être pas assez mais ils me disent qu'ils sont toujours freinés par leur budget. Je trouve que c'est très peu 600 000. »

► **Joëlle Frebault** : « Je vais te donner un exemple, quand l'Aranui arrive, on a discuté ensemble donc de faire un accueil, la commune et le comité, mais ils ne veulent pas. Ils veulent continuer à rester au Tohua Pepeu tout seuls, à faire leur accueil eux tout seuls, pas mélangés à la commune. Voilà. Donc c'est difficile de discuter avec ces personnes comme ça. À chaque fois, on essaie de se rapprocher et de discuter, il n'y a rien qui ressort. Après, nous, on fait un accueil au marché, eux, ils font un accueil à côté, plus loin, le même accueil, mais en doublon. Donc c'est compliqué. À un moment donné, soit on s'approche et on travaille ensembl, ou soit on continue à s'entêter et à rester dans son coin. C'est dommage, mais c'est difficile, on n'arrive pas à faire le consensus, à débloquer la situation. »

► **Marc Tarrats** : « Il pourrait y avoir une piste de recherche de fonds en effectuant une demande aussi aux prestataires, enfin aux à tous ceux qui vivent du tourisme, l'hôtel, les pensions de familles, les guides touristiques, tout ça. Tout le monde devrait cotiser pour le comité du tourisme. Cela semble logique puisque c'est un outil. en leur faveur. »

► **Diane Moke** : « Bien sûr. Mais alors pour les associations sportives ? on va y revenir justement. Là, ce qui importe à la commune, c'est quand même le touriste. Donc on est bien d'accord. Je préfère moi, donner de l'argent aux touristes qui vient et qui apporte de l'économie qu'un sportif qui est là juste pour les titres. C'est une façon de parler pour moi, mais voilà, ça c'est mon point de vue. »

► **Étienne Tehaamoana** : « En ce qui me concerne, je participe souvent à la réunion au centre administratif et j'ai moi-même, comme disait notre maire, appuyé sur Tahiti tourisme pour financer un peu une partie ; ils ne veulent rien savoir des Marquises, y a que les îles du Vent et les îles sous le vent. Donc, c'est vrai, c'est une activité qui concerne le pays parce que la compétence du tourisme c'est le pays mais le pays ne bouge pas. Donc qu'est-ce qu'on fait on les laisse comme ça ? A mon avis, comme disait ma camarade c'est quand même une bonne ressource pour l'île déjà. Moi comme Diane et comme Iris, pour moi c'est peu, c'est peu parce qu'ils apportent quand même. Vient votre histoire de pas se mettre ensemble. Cela il faut en discuter, c'est autre chose. »

► **Iris Utiputona** : « Je pose la question : est-ce que c'est dérangeant d'aller jusqu'à 1 million par rapport à 3 millions qu'ils ont demandé ? »

► **Loana Kaimuko** : « Moi, je constate qu'il y a beaucoup d'autres délibérations. Il faut être équitable pour pouvoir donner à tous. »

► **Iris Utiputona** : « Oui, ça je suis d'accord avec toi. »

► **Loana Kaimuko** : « En fait, je pense qu'il faut qu'on continue avec les autres délibérations. Certes, je trouve aussi que 600 000 ce n'est pas beaucoup, mais avançons. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Ce qu'il y a, c'est important de le dire, ce sont des bénévoles qui s'occupent de ça. Je pense que pour ne pas arriver à les décourager, sachant que de toute façon y a une bonne recette en ce qui concerne le comité.... »

► **Charles Bonno** : « : De toute façon, dans les associations, il n'y a que du bénévolat ! On est toujours dans du bénévolat. »

► **Étienne Tehaamoana** : « Oui mais il y a le bénévolat qui n'apporte pas 2 millions pour tous les transporteurs, et 400 000 pour les artisans. C'est ça qu'il faut voir. »

► **Iris Utiputona** : « Quand il prévoit par exemple des paquebots dans l'année, en fait, ça, les annulations ne viennent pas du comité du tourisme. Et des fois, par exemple, comme le Gauguin par exemple, là qui avait annulé à la dernière minute, il me semble qu'il paye quand même une partie. Ils ont le comité du tourisme paye quand même, il dédommage quand même les transporteurs. »

► **Joëlle Frebault** : « Oui, mais le bateau paye quand ce sont des annulations tardives. Le bateau est obligé de payer un certain pourcentage, donc pour indemniser les personnes. OK, on va augmenter de 200 000. Allez, on va revoir 800 000. C'est ce que je vous propose. »

► **Aroma Mendiola** : « Ou bien on ajoutera 200 000 lors de la prochaine session en novembre. »

► **Joëlle Frebault** : « Non, ça va. On va faire un effort, on va augmenter de 200.000. C'est déjà bien. OK ? »

La proposition de délibération est soumise au vote.

► **Étienne Tehaamoana** : « Je m'abstiens. »

Elle est adoptée par 15 voix pour, dont une procuration et 3 abstentions.

41. Délibération n°41/2026 attribuant une subvention à l'association TE FENUA O TE ANIMARA HIVA OA pour financer sensibilisation protection des animaux.

La Commune de Hiva Oa s'attache à soutenir les initiatives associatives contribuant à la protection du bien-être animal et à la sensibilisation de la population à la cause animal sur son territoire. C'est dans ce cadre que l'association « TE FENUA O TE ANIMARA HIVA-OA », présidée par Monsieur TAPATI Harrys, a déposé un dossier le 28 mai 2026,

Enregistré sous le numéro 816, sollicitant un accompagnement financier pour son projet de sensibilisation, protection et gestion de la population animale, permettra aux propriétaires d'animaux de l'île ayant adhéré à l'association d'accéder à la stérilisation et soins des animaux domestique. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 350 000 F CFP pour cofinancer ce projet dont le coût total s'élève à 1 6385 238 F CFP, les crédits nécessaires étant d'ores et déjà inscrits au budget primitif 2026 de la collectivité.

La délibération souligne en son article 2 que la subvention attribuée à l'association a pour vocation prioritaire de faciliter l'accès à la stérilisation des animaux domestiques pour les familles en situation de précarité économique. Ainsi, l'association est invitée à présenter au terme de la mission de stérilisation un rapport indiquant les modalités de soutien qui ont été apportées afin de montrer que ce dispositif a bénéficié en particulier aux foyers les plus modestes.

► **Joëlle Frebault** : « Actuellement, les animaux errants sont un gros souci. On se bat contre les chiens errants qui n'ont aucun propriétaire, donc c'est très compliqué. Maintenant qu'il y a une association qui veut s'occuper,

COMMUNE DE HIVA OA

B.P. 18 - Atuona

98741 Hiva Oa Îles Marquises Polynésie française

Publié le : 25/08/2026 22:29 (Europe/Paris) 40 927 332

Fax : (+689) 40 927 495

Courriel : commune@commune-hivaoa.pf

Par : Commune de Hiva Oa

https://www.commune-hivaoa.pf/documents_administratifs/76333

d'organiser la stérilisation, c'est une bonne chose. Cependant, ils demandent quand même à ce que ce ne soit que les membres qui font partie de leur association. Donc nous on aimerait qu'ils élargissent aussi. C'est pourquoi nous avons mentionné à l'article 2 que la subvention attribuée à l'association a pour vocation prioritaire de faciliter l'accès à la stérilisation des animaux domestiques pour les familles en situation de précarité économique. C'est ce qu'on a rajouté. Donc, on demande la prise en charge d'abord des chiens errants des familles nécessiteuses avant de pouvoir faire pour les autres. Ceux qui ont les moyens de payer la stérilisation eux-mêmes, ils le feront eux-mêmes. On va d'abord commencer par les familles nécessiteuses et après on verra si cela fonctionne bien. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour.

42. Délibération n°42/2026 attribuant une subvention à l'association Ohotahi.

La commune de Hiva Oa, attachée à soutenir les initiatives associatives contribuant au dynamisme social, culturel, sportif et environnemental de son territoire, a été sollicitée par l'association OHOTAH, basée à Hanaia. Cette association, présidée par Mme BONNO Krystèle, porte des projets ambitieux pour 2026, visant à :

- Renforcer la cohésion sociale à travers des ateliers, des journées communautaires et des événements fédérateurs ;
- Promouvoir la culture marquisienne (savoir-faire, traditions, patrimoine) ;
- Développer des activités sportives (pétanque, boxe, va'a, etc.) et éducatives (sécurité en mer, gestes de premiers secours) ;
- Sensibiliser à la protection de l'environnement (nettoyage de sites, valorisation des ressources locales).

Avec un budget prévisionnel de 1 430 000 Fcfp, l'association sollicite une subvention communale de 750 000 Fcfp. Cependant, compte tenu des contraintes budgétaires et de la nécessité d'assurer une répartition équitable des fonds entre les associations, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 000 Fcfp. Ce montant permettra de soutenir des actions prioritaires, tout en encourageant l'association à diversifier ses sources de financement (partenariats, cotisations, etc.).

► **Joëlle Frebault** : « C'est une toute nouvelle association, c'est sa première année, elle vient donc de se mettre en place, de se créer. »

► **Iris Utiputona** : « J'étais là quand ils ont fait l'assemblée générale justement parce qu'ils m'ont invité. Et j'ai trouvé que c'est une association qui a des projets très ambitieux en fait. En fait, ils ont repris une autre association qu'ils ont renommé pour aller plus vite. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour.

M. Aroma Mendiola quitte la salle, ayant un lien familial avec le président de l'association Hiva-Oa Ping-Pong Club qui est concernée par la délibération suivante.

43. Délibération n°43/2026 attribuant une subvention à l'association Hiva-Oa Ping-Pong Club pour financer les projets sportifs et associatifs pour l'année 2026.

La Commune de Hiva Oa s'attache à soutenir les initiatives associatives qui favorisent l'insertion de la jeunesse par le sport. C'est dans ce cadre que l'association « Hiva-Oa Ping-Pong Club », présidée par Monsieur MENDIOLA Roberto, a déposé un dossier de demande de subvention le 4 mai 2026 à hauteur de 1 000 000 Fcfp, enregistré sous le numéro 776.

Les actions, prévues pour l'année 2026, permettront aux membres de Hiva-Oa Ping-Pong Club, de participer à des rencontres, sportives, formation sur et en-dehors du territoire communal.



Après étude du dossier, le Maire propose d'attribuer une subvention de 900 000 Fcfp pour cofinancer ce projet dont le coût total s'élève à 3 900 000 Fcfp, compte-tenu de la nécessité de répartir le budget communal alloué aux subventions équitablement entre les associations, dans un contexte de ressources limitées.

► **Iris Utiputona** : « Je ne dis pas qu'il ne faut pas aider les associations, ce n'est pas ça. Ce n'est pas mon but en fait. Ils sollicitent 1 million de Fcfp et on attribue 900 000. Et en fait, on attribue 90 % de leur demande par rapport par exemple au comité du tourisme qui n'a obtenu à peu près que 33 % si j'ai bien fait mon calcul. Non, ça a augmenté parce qu'on a mis à 800 000 par rapport à leur demande. Après, je vois, j'ai une feuille là, je suis désolée, je lis. J'ai une feuille là où par exemple au tennis de table, ils demandent 500 000, on leur donne 500 000, on donne 100 % du montant demandé. Et après, il y a Kua Moehau qui demandent 1,7 million on leur apporte quand même 1 million. Et parce qu'en fait, je suis venue voir Marc tout à l'heure parce que je voulais justement avoir ces éléments-là avant la réunion, mais je n'ai pas eu ces éléments-là. Et le CJA, je vois par exemple là le CJA qui sollicite à avoir 1 million et on leur donne que 50 %. En fait, c'est là où je trouve qu'il y a de l'injustice en fait : enfin ce n'est pas équitable pour moi. Et après c'est vrai que chacun ses projets et je vois par exemple pour le CJA si on accorde simplement parce que le CJA m'a sollicité pour le une levée de fonds, je les ai aidés pour faire leur levée de fonds il y a un mois et demi, justement parce qu'ils m'ont dit qu'ils n'ont pas eu de subventions. Donc ils avaient besoin des fonds et là ils ont travaillé sur leurs fonds propres, là par exemple pour 2025. Et là, on accorde que 50% par rapport, par exemple, à l'association HPPC, enfin du tennis où on accorde quand même 90% et à au tennis de table, on accorde 100%. Voilà mon point de vue-là. Merci de m'avoir écouté. »

► **Joëlle Frebault** : « Combien d'adhérents compte l'association Ping-pong Club ? »

► **Marc Tarrats** : « 50 adhérents. »

► **Joëlle Frebault** : « 50 adhérents. Ils se déplacent, ils font des résultats, ils gagnent beaucoup de médailles. »

► **Iris Utiputona** : « Oui ça je sais ils sont très actifs, ils se déplacent, ils envoient des jeunes à l'extérieur, c'est juste pour moi une question d'équité. »

► **Marc Tarrats** : « L'attribution d'une subvention par la commune dépend du choix que font les élus. Ce n'est pas juste un calcul arithmétique. C'est plus complexe que cela. Une subvention s'apprécie au regard des activités de l'association, du nombre d'adhérents, si son objet entre dans un champ où la commune souhaite apporter du soutien... »

► **Diane Moke** : « C'est ça. Mais je trouve qu'il n'y a pas d'équité par rapport à la répartition des subventions qu'on est en train de voter. Pour ce vote, je vais sortir parce que je suis membre active de l'association Hiva Oa Ping Pong club. »

► **Elvina Clark** : « De l'association ping-pong ? Tu sors, tu ne votes pas. »

Mme Diane Moke quitte la salle.

► **Joëlle Frebault** : « Est-ce qu'ils ont demandé l'année dernière ? Le comité du tourisme avait déjà demandé l'année dernière, non ? »

L'association Hiva Oa Ping Pong club n'a pas demandé l'année dernière, ni la ligue n'a demandé l'année dernière. Et la coopérative du CJA a demandé et obtenu une subvention l'année dernière : un million de Fcfp. La Ligue de ping-pong n'a pas demandé l'année dernière. Ils demandent tous les deux ans. C'est donc recevable. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 14 voix pour, dont une procuration, et 4 abstentions dont deux qui sont sortis (Aroma Mendiola et Diane Moke).

Mme Diane Moke revient en salle.



44. Délibération n°44/2026 attribuant une subvention à l'association Ligue de tennis de table des îles Marquises pour financer projet associatif.

La Commune de Hiva-Oa s'attache à soutenir les initiatives associatives qui favorisent l'insertion par le sport de la jeunesse. C'est dans ce cadre que l'association « Ligue de tennis de table des îles Marquises », présidée par Monsieur MENDIOLA Roberto, a déposé un dossier le 4 mai 2026,

Enregistré sous le numéro 777, sollicitant un accompagnement financier pour son projet associatif. Les actions, prévues pour l'année 2026, permettront aux clubs affiliés de l'archipel, de participer à des rencontres sportives, formation sur et en-dehors du territoire. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 500 000 F CFP pour cofinancer ce projet dont le coût total s'élève à 6 000 000 F CFP, les crédits nécessaires étant d'ores et déjà inscrits au budget primitif 2026 de la collectivité.

► **Joëlle Frebault** : « Voilà donc on a décidé d'attribuer 500 000 Fcfp mais bon si c'est trop on va descendre. Aux autres communes, ils ont également demandé 500 000 Fcfp. On a vu qu'ils n'ont pas demandé l'année dernière et que c'est la première fois qu'ils demandent.

Aroma ne peut toujours pas revenir, son fils étant président de la ligue. »

► **Jean-François Adam** : « Diane, est-ce que tu fais partie du bureau de la ligue de Ping-Pong ? »

► **Joëlle Frebault** : « Elle peut rester parce qu'elle n'est pas membre de la ligue. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 17 voix pour, dont une procuration.

M. Aroma Mendiola revient en salle.

45. Délibération n°45/2026 attribuant une subvention à l'association Kua Moehau.

La commune de Hiva Oa, soucieuse de soutenir le développement sportif et culturel sur son territoire, a été sollicitée par l'association AS KUA MOEHAU, présidée par M. FII-KAIMUKO Teva, pour un projet ambitieux intitulé « TE VA'A NO TATOU PAOTU ». Ce projet vise à :

- Moderniser le matériel du club avec l'acquisition de deux pirogues V3 et d'une pirogue V6 de compétition ;
- Organiser et participer à des compétitions locales et inter-îles (Ua-Pou, Ua-Huka, Tahuata, Nuku-Hiva, Fatu-Hiva) ;
- Renforcer la pratique du va'a à Hiva Oa, en intégrant de nouveaux licenciés et en représentant dignement la commune lors des épreuves.

Le budget total du projet s'élève à 4 650 000 Fcfp, dont 1 700 000 Fcfp sollicités auprès de la commune. Cependant, compte tenu des contraintes budgétaires et de la nécessité d'assurer une répartition équitable des fonds entre les associations, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 000 Fcfp. Ce montant permettra de couvrir une partie des investissements matériels (pirogues) et des frais de participation aux compétitions, tout en encourageant l'association à mobiliser d'autres sources de financement (Direction Jeunesse et Sports, ressources propres).

L'association AS KUA MOEHAU a par ailleurs démontré son excellence sportive en 2025-2026, avec de nombreux podiums dans les compétitions locales, tant chez les hommes que chez les femmes. Son engagement en faveur de la cohésion sociale et de la promotion des valeurs sportives justifie pleinement ce soutien communal.

► **Joëlle Frebault** : « Il faut savoir aussi qu'on a déjà attribué 350 000 Fcfp lors de notre dernier conseil municipal afin qu'ils participent à la course à Ua Huka. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour, dont une procuration.

46. Délibération n°46/2026 attribuant une subvention à l'association Coopérative du CJA.

La commune de Hiva Oa, attachée à soutenir les initiatives éducatives, sociales et culturelles sur son territoire, a été sollicitée par la Coopérative CJA Atuona, présidée par Mme YUE TEPUA, pour son projet « CJA EN SANTÉ ». Ce projet vise à :

- Promouvoir la santé sous tous ses aspects (physique, social, affectif, environnemental) auprès des jeunes du CJA, du personnel encadrant et des familles ;
- Mettre en place 10 actions ciblées pour améliorer les habitudes de vie (alimentation, activité physique, hygiène corporelle, rythme de vie, lutte antivectorielle, etc.) ;
- Renforcer l'estime de soi et le vivre-ensemble à travers des ateliers et des événements fédérateurs.

Le budget total du projet s'élève à 7 873 488 Fcfp, dont 1 000 000 Fcfp sollicités auprès de la commune. Cependant, compte tenu des contraintes budgétaires et de la nécessité d'assurer une répartition équitable des fonds entre les associations, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 000 Fcfp. Ce montant permettra de soutenir des actions prioritaires, tout en encourageant la coopérative à mobiliser d'autres sources de financement (CPS, UCS-CJA, ventes d'ateliers, etc.).

► **Joëlle Frebault** : « Pour rappel, tous les ans la coopérative du CJA demande une subvention et tous les ans on l'octroie depuis qu'on est en place. »

► **Marc Tarrats** : « Pour information, nous fonctionnons différemment maintenant avec le CJA pour son financement. Auparavant, c'était uniquement la coopérative du CJA qui recevait de la commune de l'argent dans le cadre d'une subvention pour soutenir l'activité du CJA et ses charges. Désormais, on a adopté le même mode de fonctionnement qu'avec le CSP : c'est à dire qu'ils disposent d'une enveloppe d'investissement de 1 million de Fcfp par année civile. Ce n'est pas une subvention. C'est de l'argent disponible pour effectuer des commandes, donc de l'achat de matériel, au nom de la commune. Ainsi, cette année, ils ont commandé un frigo et du matériel d'atelier. Là, c'est un million de Fcfp de demandés pour la coopérative du CJA, pour les actions extérieures, comme le ferait le foyer socio-éducatif du collège public ou l'association des parents d'élèves de Sainte-Anne. On est sur le même fonctionnement. »

► **Iris Utiputona** : « On peut revenir sur les écritures de ce que j'ai lu concernant la délibération ? parce que e je vois dans la phrase « équitable » par rapport aux autres associations. Comme j'ai dit tout à l'heure encore, je ne trouve pas l'équité dans tout cela. Non, mais je m'exprime. Parce que ça c'est pour nos enfants. Moi je dis que c'est pour nos enfants et le CJA ils font beaucoup d'actions et en même temps en fait là je reviens encore comme ce que j'ai dit tout à l'heure. Pour moi, ce n'est pas équitable par rapport aux autres associations où il y a une association où ils vont toucher 50 % ou 58 % de subventions sollicitées. Et là, ils sont juste à 50 % justement pour nos enfants qui sont les devenirs de notre île. Parce qu'en fait, ce sont des élèves qui viennent du collège. Je trouve actuellement, en fait depuis quelques années, que le CJA font énormément de choses justement pour ces jeunes-là, pour que à la sortie du CJA, ils arrivent à trouver leur voie. Mais pour moi, je pense qu'il faut vraiment accorder ce qu'ils demandent ou même plus, parce que ce sont nos enfants et nous savons tous qu'ils font tous des activités et ils font tous des choses à l'extérieur. Ça, c'est mon point de vue. »

► **Damien Tevenino** : « Je vais venir aussi sur ce qu'elle vient de dire là. Parce que c'est la jeunesse qui m'intéresse. Là, c'est une 2^{de} chance pour nos enfants qui vont à l'école, parce que moi j'ai des enfants aussi à l'école. Qui sait si, un jour ils seront déviés au CJA, Je suis un peu ce que Iris dit. Mais là, je reviens encore sur Kua Moehau : on vient d'octroyer 1 million de Fcfp et il y a quelques semaines, on a octroyé aussi 350 000. Cela veut tout dire. C'est un peu à nous de faire un effort concernant le CJA. Je ne dis pas cela parce qu'ils sont dans le public. Non, parce que moi je suis rentré dans la politique pour la jeunesse. Donc à nous de faire un effort. »

► **Joëlle Frebault** : « On aide déjà beaucoup le CJA depuis qu'on est à la tête de la commune. Je rappelle que lorsqu'on est arrivé, le CJA était en grosse difficulté notamment parce que l'ancien conseil municipal ne leur donnait rien. Nous sommes arrivés, nous les avons aidés. On aide tout le temps, tout le temps, tout le temps, dès

COMMUNE DE HIVA O A

B.P. 18 - Atuona

98741 Hiva Oa Îles Marquises Polynésie française

Publié le : 25/08/2026 22:29 (Eur/Pol/Paris) 689) 40 927 332

Fax : (+689) 40 927 495 Courriel : commune@commune-hivaoa.pf

Par : Commune de Hiva Oa

https://www.commune-hivaoa.pf/documents_administratifs/76333

qu'on peut. Et bon, rappelez-vous, il n'y a que 20 élèves. La commune est présente à tous les niveaux, pour la cantine, pour les réparations, pour tout ce qu'on peut faire, on le fait. Et tous les ans, tous les ans, tous les ans, on octroie des subventions. Depuis 6 ans, c'est la 7e année maintenant, on n'a jamais failli. »

► **Aroma Mendiola** : « Je reviens sur Kua Moehau, comme disait le Hakaiki de Puamau. C'est vrai mais ce n'étais pas la demande initiale, ça a été réduit, pour les 300 000 comme c'était urgent. Cette dernière demande concerne l'acquisition de vaa, c'était le projet de départ mais dernièrement ils ont fait une demande de 300 000 pour se rendre à la course à Ua Huka, après on a déduit. Surtout s'il faut acheter des pirogues, mais je pense que la Commune pourrait acheter directement 2 pirogues mais je leur ai dit de mobiliser les jeunes, si vous ne prenez pas de jeunes je ramène. Donc j'espère qu'ils mobiliseront les jeunes parce que là je vois surtout des seniors et vétérans. Il faut que les associations prennent des jeunes. »

► **Damien Tevenino** : « C'est bien, c'est exactement ça qu'il faut. »

► **Charles Bonno** : « Je reviens sur l'association Kua Moehau que nous avons subventionné tout à l'heure, faut voir aussi qu'il y a des associations vers Hanaïapa, ils ont le vaa. J'ai discuté avec Teva y a un moment parce que c'était un projet à nous deux Aroma, bien avant d'essayer de donner des vaa pour ces jeunes-là. Et Teva il est d'accord justement parce qu'il va renouveler un peu ses pirogues là, il est d'accord si jamais l'association tourne bien, à laisser par exemple pendant 2 week-ends des vaa sur Hanaïapa avec toutes les conditions de sécurité qui s'imposent. Et je crois après Hanaïapa, peut-être Puamau viendra, un de ces quatre il y aura une association de Puamau qui viendra, qui pourra profiter peut-être grâce à cette association-là de justement de cette subvention qu'on on vient de monter. Mais je ne sais pas, à mon avis, c'est une bonne subvention. Pour le CJA, bon c'est à nous à voir. »

► **Iris Utiputona** : « Parce que quand je lis la phrase : cependant, compte tenu de certaines contraintes budgétaires et de la nécessité d'assurer la répartition équitable des fonds entre les associations, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 000 Fcfp. C'est ce que je disais tout à l'heure. En fait, il faut que ça soit équitable. Et là, je vois exactement ce que j'ai dit tout à l'heure par rapport aux autres associations. Parce que là, quand je vois par exemple pour nos enfants, parce que ce sont quand même des enfants en difficulté et que le CJA essaie de sortir en fait ces enfants-là pour avoir une un bon avenir pour eux. Et quand je vois par exemple à Kua Moehau qu'on a attribué 58% en pourcentage et à 73% au tennis de table, et que là ils sont à que 50% de subventions sollicitées. Et je ça là, par contre, je ne trouve pas équitable. Parce que pour moi, enfin, moi, je j'exprime ce que je veux m'exprimer justement parce que ce sont nos enfants, parce que moi je travaille beaucoup avec les enfants et au collège, Diane peut en témoigner. »

► **Joëlle Frebault** : « Je reviens encore dessus. Donc les autres associations ne demandent pas tous les ans. Le CJA demande tous les ans, tous les ans, systématiquement, et on a toujours accordé à hauteur de ce qu'il demande, sauf cette fois-ci qu'on a revu un peu à la baisse. Les autres associations, ils ne demandent pas, ils demandent que tous les trois ans, ils ont demandé deux fois seulement en six ans. »

► **Iris Utiputona** : « Kua Moehau vient de demander deux fois en l'espace de 2 mois ou trois mois. »

► **Joëlle Frebault** : « C'était le même projet. C'était une question d'urgence pour le déplacement à Ua Huka. On a donné 350 000 Fcfp. »

► **Diane Moke** : « Moi j'aimerais intervenir, parce que je vois des collègues parler de la facilité d'investir sur des pirogues au détriment des activités pédagogiques de nos élèves, je parle du CJA. Vous disiez tout à l'heure que la commune investit sur les équipements, ça, on a tous les tous les ans, c'est normal parce que c'est de la compétence de la commune. Mais là, il s'agit des activités pédagogiques et on voit bien que c'est CJA en santé. Donc c'est quand même une priorité d'une commune, la santé des enfants. Et là, je ne comprends pas pourquoi on doit discuter sur un million alors que on n'a pas eu, on n'a pas passé tout le temps sur les associations. Ça a été rapide, mais comme c'est des enfants, c'est dommage. Moi, je suis pour attribuer la subvention de 1 million de Fcfp. »

► **Aroma Mendiola** : « Le collège a organisé un voyage. Après, ils ont demandé à Fatu Iva, Tahuata et aux communes qui avaient des élèves concernés. Je parle du voyage en Nouvelle-Zélande, donc les communes ont participé. C'est ce que j'aimerais savoir, combien d'élèves avons-nous de Hiva Oa, de Tahuata, de Fatu Iva, de Ua Huka, on va essayer de faire comme ça. »

► **Diane Moke** : « C'est une très bonne idée, une très bonne proposition que tu proposes là. Donc ce serait que la commune octroie à hauteur de un million pour la commune de Hiva Oa et donc au CJA dans ces cas-là de solliciter donc une ou deux subventions complémentaires par rapport aux enfants qui sont des autres îles pour compléter parce qu'ils sont quand même à 7 873 000 de d'objectifs pédagogiques. Donc ils ne demandent qu'un million sur les 7 millions. Donc ça veut dire quelque part le reste, le reste de leur besoin, ils se débrouillent avec ça,



ils vendent. Là, on voit que le CJA est quand même une association coopérative très active. On le voit, on le voit. Et tout ça, ce sont les œuvres des enfants en plus. Et les enfants, tu vois, qui contribuent. Et c'est vrai que c'est donc objectif aussi de venir soutenir, de venir aider dans les activités pédagogiques, je parle des activités pédagogiques, parce que c'est les valeurs qui vont transmettre le plus tard. »

► **Étienne Tehaamoana** : « À l'époque, lorsqu'on parle du CJA c'est des enfants en échec scolaire. Aujourd'hui, je suis fier de dire qu'il y a un gamin qui a eu son CAP dans un CJA qui, aujourd'hui à sa licence, parce qu'il a continué. Ce n'est pas parce qu'il a été au CJA, il a été au CJA, il a continué, sa licence, Et si on demande un million tous les ans, c'est normal parce qu'il y a toujours des enfants tous les ans. Je ne vois pas où est le problème. Parce qu'il faut bien aider cette jeunesse à s'en sortir. Mais lorsque la mairesse dit, qu'on n'aidait jamais le CJA, ça je pense que c'est un peu faux. À l'époque, c'était le pays qui gérait le directeur. Aujourd'hui, le CJA, est géré en même temps par la commune. Ce n'est pas comme à l'époque parce que à l'époque, c'était vraiment le pays. Alors moi quand je vois une demande de subvention, ça ne me dérange pas, qu'on donne 1 million à untel ou 500 à untel, mais pour nos gamins, je ne peux pas comprendre pourquoi on discute encore pendant des heures pour aider nos gamins, ça je ne comprends pas. Donc moi, je proposerais à ce qu'on donne au moins 1 million sur les 7 millions de projets. »

► **Marc Tarrats** : « Il y a aussi une difficulté d'un point de vue comptable. J'avais soulevé cela déjà : ils ont un projet international en 2027 avec un voyage culturel. Depuis un moment, ils s'y préparent, mais donc ils thésaurisent l'argent, ils la gardent en banque sur leur compte pour pouvoir payer à terme le déplacement. Or, une commune, ne peut pas donner de l'argent à une association pour que celle-ci garde cet argent sur son compte, ne le dépense que dans 2 ou 3 ans. Ou alors, il faut qu'on ait une convention qui cible clairement le projet et qui dise à ce moment-là, voilà, on donne de l'argent chaque année, cet argent n'est pas utilisé et il servira à telle date pour faire tel voyage et telle chose. Or la demande actuelle n'est pas ciblée que sur ce projet. Sur le plan juridique, c'est délicat par rapport à la situation qui est proposée. »

► **Olive Teikiotiu** : « Voici une proposition pour la subvention du CJA, nous débâtons sur ce sujet, mais je voudrais vous dire que cela fait 2 ans qu'avec Hélène Frebault nous suivons ces élèves du CJA, c'est vrai ils sont en échec scolaire mais il faut se rappeler qu'ils ont remporté 2 concours l'an dernier. C'est vrai qu'ils effectuent beaucoup de demandes mais je les soutiendrais pour leur voyage à Rapa Nui pour qu'ils aillent visiter ce pays. Ces enfants n'ont pas les moyens de voir autre chose mais grâce au CJA ils le pourront, je vous demande donc, à tous les membres d'augmenter la part qu'on décide de leur octroyer, tout le monde sera content, les enfants, la population, etc... au forum, ça fait pitié, ils vendaient du jus, des objets, ça m'a frappé de les voir au forum, ils n'avaient pas honte, ils proposaient aux gens d'acheter leur jus, ça montre leur motivation...c'est un bon projet, voilà ce que j'ai à dire. »

► **Joëlle Frebault** : « Ok, on va monter à 800 000 Fcfp Sur leur tableau comptable, il y a des frais qui sont déjà payés par la commune comme par exemple les 220 000 Fcfp pour l'OPT... Il y a des charges d'indiquées qui n'ont pas lieu d'être. »

► **Diane Moke** : « Non, non, c'est un budget prévisionnel de 7,8 millions, c'est à dire dans les 1 million qu'ils demandent, ça ne compte pas les frais, les frais de tenues de compte puisque c'est dans les 7 millions. Là, c'est une participation complémentaire dans leur projet d'activité. Basé sur ces CJA en santé. Excusez-moi, la population va lire CJA en santé, ils ont demandé 1 million, sur les 7 millions et on accorde que 500 000. Là, on augmente à 800 000. Moi je vous propose d'aller jusqu'à 1 million. »

► **Joëlle Frebault** : « Non, non, je propose 800 000. Bon, si y a plus de question, on va passer au vote. »

► **Iris Utiputona** : « Moi je m'abstiens parce que je trouve qu'enfin pour un pour un million pour les enfants c'est... C'est bien d'augmenter jusqu'à 800 000, parce que bon, au début, il avait pitié des enfants. Moi, j'ai été fier justement parce que je vais souvent acheter, je suis fier de ces enfants-là. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 13 voix pour, dont une procuration et 5 abstentions.

► **Olive Teikiotiu** : « Si vous vous abstenez, vous n'êtes pas d'accord pour les 800 000. »

► **Iris Utiputona** : « Non, ce n'est pas que je ne suis pas d'accord. Je trouve simplement injuste parce que ce sont nos enfants et tout à l'heure une demande à 73% est passée comme une lettre à la poste. »



47. Délibération n°47/2026 relative au déplacement d'une délégation municipale à une mission de travail pour le projet de Musée des arts des îles Marquises.

Dans le cadre du projet de création du Musée des arts des îles Marquises (MAIM), une mission à Paris et Vancouver s'impose pour concrétiser des partenariats culturels majeurs et avancer sur des conventions essentielles.

À Vancouver, le Directeur Général des Services (DGS) rencontrera Mitiana Arbon, conservateur de la collection Pacifique ainsi que le directeur du Musée d'anthropologie de l'Université de Colombie-Britannique (UBC). Cette étape fait suite à la visite de Mitiana Arbon à Hiva Oa en mai 2026 qui avait présenté les artefacts marquisiens de la collection, recueillis à Tahuata entre 1834 et 1841. L'objectif est d'avancer sur un projet de prêt longue durée, voire d'une restitution à moyen terme, ainsi que d'étudier les conditions pour un prêt ponctuel d'un ou deux objets pour le Matavaa 2027.

À Paris, le Maire et le DGS travailleront les conventions de prêts avec les musées de Bâle et de Cambridge, afin d'enrichir les collections du MAIM et de renforcer sa légitimité internationale. Cette mission sera également l'occasion de rencontrer les Ministres des Outre-mer et de la Culture pour solliciter leur soutien financier et politique en faveur de ce projet structurant pour Hiva Oa.

Cette mission s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine culturel marquisien et de renforcement des partenariats internationaux, essentiels pour la légitimité et la pérennité du MAIM. Elle contribuera également à dynamiser le tourisme culturel et à préserver la mémoire collective des Marquises.

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour.

48. Délibération n°48/2026 approuvant l'opération d'acquisition d'un Jetski, son plan de financement et autorisant le Maire à solliciter des concours financiers au titre de la DETR 2026.

La Commune de Hiva Oa, îlot isolé des Marquises, est confrontée à des défis majeurs en matière de secours en mer et d'accès aux zones côtières. Son littoral, marqué par des vallées escarpées, des plages isolées et des sites accessibles uniquement par la mer, accueille régulièrement des manifestations sportives (surf, Va'a, etc.) et des activités touristiques. Or, les pompiers de Hiva Oa ne disposent d'aucun moyen de secours actuellement et la station de sauvetage en mer de Hiva Oa doivent être équipés seulement d'un moyen hauturier. Les moyens actuels sont donc insuffisants pour garantir une intervention rapide et efficace dans les 300 mètres.

Une dépendance aux moyens extérieurs (bateaux privés) pour les sauvetages côtiers, engendre des délais critiques.

Cette situation sera encore plus problématique lors du Matavaa 2027 (15-19 décembre 2027), qui attirera plus de 5 200 personnes (habitants, festivaliers, croisiéristes, touristes). Cet afflux massif augmentera les risques d'accidents en mer (noyades, blessures liées aux activités nautiques) et nécessitera une couverture de secours renforcée sur les sites du festival.

C'est pourquoi la commune souhaite acquérir jetski pour les pompiers conforme aux normes de la Direction de la protection civile (DPC). Elle sollicite un co-financement par la DETR (Etat).

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour.

49. Délibération n°49/2026 approuvant l'opération d'acquisition d'un Véhicule de secours tout-terrain, son plan de financement et autorisant le Maire à solliciter des concours financiers au titre de la DETR 2026.

La Commune de Hiva Oa, territoire insulaire aux reliefs escarpés et aux accès souvent précaires, doit faire face à des défis critiques en matière de secours et d'évacuation sanitaire. Actuellement, les sapeurs-pompiers locaux disposent de moyens insuffisants pour intervenir efficacement dans des zones non accessibles aux véhicules standards (sentiers de montagne, plages isolées, sites culturels éloignés).

Cette situation est d'autant plus préoccupante à l'approche du Matavaa 2027, festival biennal des arts des îles Marquises qui se tiendra à Hiva Oa du 15 au 19 décembre 2027. Cet événement, attendu par plus de 6 000 personnes (habitants, festivaliers, croisiéristes, touristes et autres participants), représentera une affluence exceptionnelle sur l'île, avec des risques accrus d'accidents, de malaises ou de besoins en évacuation sanitaire rapide, notamment sur les sites éloignés du festival.

Les limites actuelles incluent :

- L'absence de véhicule 4x4 médicalisé adapté aux contraintes géographiques (pentes, chemins non stabilisés, zones côtières).
- Une double activité du matériel existant (transport sanitaire au bénéfice du centre médical et interventions d'urgence), qui ne permet pas de répondre aux normes de sécurité et de réactivité requises pour un événement d'envergure comme le Matavaa.

C'est pourquoi la commune souhaite acquérir un véhicule de secours tout-terrain (VSTT) conforme aux normes de la Direction de la protection civile (DPC). Elle sollicite un co-financement par la DETR (Etat).

▸ **Diane Moke** : « On valide la somme de 25 millions, c'est ça ? »

▸ **Joëlle Frebault** : « Oui, c'est ça. »

▸ **Marc Tarrats** : « Et le principe de demander la subvention à la DETR. »

▸ **Diane Moke** : « On a l'argent pour payer ça ? D'après les tableaux qu'on avait tout à l'heure ? »

▸ **Marc Tarrats** : « Au moment où l'on avait travaillé le budget, nous n'avions pas encore les chiffres exacts du coût du VSTT. On a budgété exactement vingt millions de Fcfp, mais finalement on est à 24 millions 990. Si la subvention DETR est acceptée, la procédure de mise en concurrence plus la commande et la livraison nous amènerons à une dépense réelle sur le budget 2028. »

▸ **Diane Moke** : « oui mais en opération enregistrée c'est 20 millions. »

▸ **Marc Tarrats** : « Oui, je comprends bien. Ce que je suis en train de t'expliquer, on le fait pour le principe. Mais la dépense ne sera que sur le budget 2028. Mais je comprends l'interrogation. »

▸ **Diane Moke** : « Oui, c'est pour ça qu'on parlait de monter le montant, ça nous évite de repasser encore en conseil municipal pour la même délibération alors qu'on pouvait le faire là maintenant. »

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour.

50. Délibération n°50/2026 modifiant la délibération n°70/2023 relative au cadre de prise en charge des déplacements des agents communaux et fixant les taux d'indemnités de missions.

Par délibération n°70/2023 en date du 28 décembre 2023, le Conseil Municipal a fixé le cadre de prise en charge des déplacements des agents communaux et les taux d'indemnités de missions occasionnées par leurs déplacements temporaires, conformément à l'arrêté HC 1014 DIRAJ/BAJC du 10 novembre 2023.

Afin d'harmoniser les conditions de remboursement entre les agents communaux et les élus, et de simplifier les démarches administratives, il est proposé de modifier l'article 2 de la délibération n°70/2023. Cette modification vise à supprimer l'obligation pour les agents de présenter des pièces justificatives pour les frais d'hébergement, alignant ainsi leur traitement sur celui des élus, tel que prévu par la délibération n°71/2023.

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour.

51. Délibération n°51/2026 annulant la délibération n°15/2026 portant délégation de signature et de compétences aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et à certains agents communaux.

La commune de Hiva Oa, soucieuse de clarifier et d'optimiser l'organisation de ses services, a adopté, lors de sa séance du 15 mai 2026, la délibération n° 15 visant à préciser les modalités de délégation de signature et de compétences aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et à certains agents communaux. Cette démarche s'inscrivait dans une volonté de transparence et de répartition efficace des responsabilités au sein de l'équipe municipale, afin de fluidifier la gestion administrative et de répondre aux attentes des administrés.

Cependant, par lettre d'observations n° HC/148409/SAIM/BCL/mc en date du 23 juin 2026, le Chef de la subdivision administrative des îles Marquises a rappelé que, conformément à l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, la délégation de fonctions par le maire à ses adjoints relève de sa prérogative exclusive et doit être effectuée par arrêté, et non par délibération du conseil municipal. Cette précision, bien que technique, est essentielle pour garantir la conformité juridique des actes de la commune.

Il apparaît ainsi que la procédure retenue pour formaliser ces délégations, bien qu'animée par une intention louable, ne correspondait pas aux exigences légales. En effet, le conseil municipal n'a pas compétence pour attribuer directement des délégations de fonctions aux adjoints, cette prérogative étant réservée au maire.

Afin de régulariser cette situation et de se conformer aux observations du contrôle de légalité, il est proposé au conseil municipal de retirer la délibération n° 15 du 15 mai 2026. Cette annulation permettra de corriger la procédure et de s'assurer que les délégations de signature et de compétences soient légalement fondées, tout en maintenant l'objectif initial de transparence et d'efficacité administrative.

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour.

Questions diverses :

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 18h56.

Le Maire


Mme Joëlle FREBAULT

La secrétaire de séance

Mme Elvina CLARK

Adopté en conseil municipal du 24 août 2026.

Toutes les délibérations peuvent être consultées sur l'application de téléphone mobile IntraMuros et sur le site Internet de la commune.



EMARGEMENT DE PRESENCE

Conseil municipal n°8/2026 du 26 juin 2026

Nom & Prénom	Fonction / Qualité	Signature
Mme Joëlle FREBAULT	Maire	
M. Aroma MENDIOLA	1 ^{er} adjoint au Maire	
Mme Elvina CLARK	2 ^{de} adjointe au maire	
M. Olive TEIKIOTIU	3 ^{ème} adjoint au Maire	
Mme HEITAA Riorita	4 ^{ème} adjointe au Maire	ABSENTE
M. Charles BONNO	5 ^{ème} adjoint au Maire	
M. Damien TEVENINO	Maire délégué de Puamau	
M. Jean-Yves SCALLAMERA	Conseiller municipal	
M. Olivier TEHAAMOANA	Conseiller municipal	
M. Haiihapaiatehaoe TOUATEKINA	Conseiller municipal	
Mme Monique VAATETE	Conseillère municipale	
Mme Elisabeth TETUAVEROA	Conseillère municipale	
M. Rogatien POEVAI	Conseiller municipal	
Mme Loana KAIMUKO	Conseillère municipale	
Mme Anaya KAIMUKO	Conseillère municipale	
M. Iris UTIPUTONA	Conseillère municipale	
M. Étienne TEHAAMOANA	Conseiller municipal	
M. Maurice MENDIOLA	Conseiller municipal	
Mme Diane MOKE	Conseillère municipale	

